
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mardi 1^{er} décembre 1998, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et Jean-Charles Rielle.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 novembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} décembre et mercredi 2 décembre 1998, à 17 h et 20 h 30.

1990

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu une lettre de TV Léman bleu qui nous annonce la chose suivante: «Nous envisageons une retransmission en direct des séances du Conseil municipal de 8 h, 10 h, 14 h, 17 h et 20 h 30 du samedi 19 décembre 1998.» (*Brouhaha.*)

Le bureau est d'accord avec cette proposition. (*Brouhaha.*) S'il n'y a pas d'avis contraire, TV Léman bleu pourra donc... Monsieur Brolliet, à propos de cette communication?

M. David Brolliet (L). Exactement, Monsieur le président. Le bureau a peut-être réussi à trouver une majorité pour prendre cette décision, mais je ne suis pas certain que, au sein de ce Conseil, vous ayez la majorité. Je demande donc un vote.

Le président. Nous allons donc voter. L'enjeu est le suivant: la télévision locale Léman bleu nous propose de retransmettre en direct toutes nos séances du Conseil municipal concernant le budget, à savoir le samedi 19 décembre 1998, à 8 h, 10 h, 14 h, 17 h et 20 h 30.

M. Pierre-Charles George (R). Je demande le vote nominal.

Le président. Etes-vous suivi par quatre autres conseillers, Monsieur George? (*Protestations.*) Non. Dans ce cas, je mets aux voix la proposition de TV Léman bleu.

Mise aux voix, la retransmission télévisée des séances concernant le budget est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

3. Proposition du Conseil administratif en vue de lui octroyer l'autorisation d'utiliser la subvention de 3 000 000 de francs destinée à la construction du nouveau stade de football (Stade de Genève) (N° 413)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Nous reprenons notre débat sur le stade, avec l'intervention de M. Queloz.

M. Georges Queloz (L). A entendre certains conseillers municipaux, ce soir, on pourrait croire que la Ville va financer 80% de ce stade. Quelle prétention, Mesdames et Messieurs, de venir faire les fines bouches, alors que la population de Genève et la ville de Genève ont besoin d'un véritable projet! (*Brouhaha, rires.*) Les comédiens que l'on a entendus, tout à l'heure... (*Remarque de M. Guy Valance.*) Oh, oui, les comédiens, Monsieur Valance! Si nous ne devons pas aboutir, ce soir, à un vote positif de cette proposition, nous pourrions alors tirer le rideau et inscrire le mot «fin». Pauvre Genève!

Je rappelle à ceux qui aimeraient renvoyer cette proposition pour étude en commission des sports que M. Hediger nous a donné toutes les précisions sur ce projet, au mois de juin, car la commission des sports a déjà auditionné le magistrat et les auteurs du projet et a reçu toutes les garanties qu'elle souhaitait avoir. Aujourd'hui, nous avons fait appel à la population en lui demandant d'investir, d'acheter un siège. A présent, Mesdames et Messieurs, il s'agit de démontrer que ce projet est sérieux et bien conçu et que le Conseil municipal veut d'un stade et d'un grand projet.

Tout à l'heure, les Verts se sont exprimés contre ce projet, mais ce n'est pas un scoop! Nous savons très bien que les Verts sont contre tout développement et tout projet à Genève. En revanche, ce qui m'a étonné – mais, là, on sent les élections, qu'un magistrat de gauche soit en charge du projet ou non – c'est la position de l'Alliance de gauche, qui défend soi-disant les travailleurs. Mais, Mesdames et Messieurs, on a besoin de travaux, de grands projets pour favoriser l'emploi! Et quand on confond les investissements et les frais de fonctionnement, comme on a pu l'entendre tout à l'heure, on se trompe de débat!

Enfin, je dirais, Mesdames et Messieurs, que renvoyer cette proposition en commission est une erreur. Nous devons la voter sur le siège.

¹ Proposition, 1973.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne veux pas entrer dans la polémique, mais simplement répondre à M. Pattaroni. En effet, M. Pattaroni se posait des questions et avait certains doutes. C'est pour cela qu'il voulait renvoyer cette proposition à la commission des sports et sécurité.

J'aimerais lui dire que l'étude de ce projet en commission a déjà été effectuée en date du 18 juin 1998 et lui demander d'avoir confiance en sa représentante à la commission des sports et sécurité. Toutes les interrogations que vous pouvez avoir, Monsieur Pattaroni, ont été posées. (*Remarque.*) Oui, j'ai toujours défendu la commission des sports et c'est pour cela que j'y siége! J'ai, sous les yeux, le procès-verbal de la séance du jeudi 18 juin 1998 et il y est mentionné que toutes les interrogations ont été soulevées et ont obtenu des réponses. Renvoyer cette proposition à la commission des sports, pour effectuer, une fois de plus, le même travail, serait totalement inutile, voire coûteux.

Aussi, puisque les positions sont claires et définies, nous n'allons pas tergiverser. Je vous demanderai donc, ce soir, de voter, soit pour un projet de stade de la Praille, soit contre, mais, de grâce, ne retardez pas les débats!

M. Hubert Launay (AdG). Je ne crois pas qu'il s'agisse de retarder les débats. Tout à l'heure, le camarade Losio a dit expressément que nous n'avions pas deux poids, deux mesures, en parlant de la fameuse affaire SWA et du stade. M. Muller se flatte – entre parenthèses – de n'avoir pas dépensé pour SWA un sou... Tant mieux, mais je vous rappelle que ce n'est pas à lui qu'on le doit, mais peut-être à un libéral qui a soudain été clairvoyant et qui a fait ajouter une clause, alors que tout le monde voulait partir sur 5 millions, nous sur zéro, évidemment. La clause de sauvegarde, ajoutée par ce libéral, dont je ne citerai pas le nom, mais que je remercie, nous a évité de perdre 2,5 millions. (*Remarques.*) Si vous voulez savoir son nom, il s'appelle M. Kaplun. (*Applaudissements.*)

M. Pierre de Freudenreich (L). C'est louche!

M. Hubert Launay. Il peut y avoir des accointances entre des personnes qui veulent défendre sérieusement les intérêts de Genève. Ce n'est pas le cas pour ce projet de stade. Ce projet constitue une véritable provocation pour la population de Genève, où, on le sait, la pauvreté augmente. Le travail ne suffit plus à assurer la subsistance. On voit le Canton diminuer les prestations, soi-disant magnifiques, aux gens qui perçoivent l'AI. Essayez donc de vivre avec 2000 ou 2200 francs par mois! Même si vous n'avez pas de famille à charge, cela est difficile.

Pour répondre à cette situation de misère, on dit aux gens dans le besoin: «Soyez miséreux, cela n'a pas d'importance, vous pourrez quand même vous amuser!» et on a offert, il y a à peine une semaine, des entrées pour un match. Combien de personnes ont-elles été vraiment intéressées? Même pas 5000 personnes. On a pu voir environ 4700 malheureux se geler pour assister à un match. Je veux bien admettre que les amateurs de foot y aient trouvé un certain plaisir, mais question rentabilité, c'est zéro! Et, de toute façon, je ne crois pas que la fondation pense systématiquement offrir des places aux plus démunis de notre population. Cela ne sera même pas *panem et circenses*, puisque l'entrée au stade ne sera pas gratuite. Mon camarade Guy Valance a démontré tout à l'heure que ce stade était une cathédrale vouée à la ruine pour cause de non-rentabilité.

Je comprends mal ces quelques libéraux, comme celui que je viens d'entendre, qui s'acharnent toujours à défendre des projets sans viabilité et pour lesquels on sera, tôt ou tard, confrontés à des demandes de dépenses supplémentaires telles que, dans le cas présent, celles pour l'entretien du stade. On l'a vu, tout à l'heure, pour la maison de la Concorde. Alors qu'on avait voté 4 millions et rien de plus, on nous représente un crédit de 500 000 francs. (*Remarque de M^{me} Olivier.*) Je crois que M^{me} Olivier, qui est l'égérie de ce stade, devrait d'abord prendre en compte les intérêts de la population. Si l'on veut un projet pour Genève, il faut que ce projet permette effectivement aux gens de travailler, et de travailler avec un salaire correct et non pas un salaire de misère. C'est là-dessus qu'il faut miser et non pas sur un stade qui ne sera pas rentable ou sur une traversée de la rade qui nous coûterait un milliard. Nous devons changer de priorité. (*Remarque.*) Des travailleurs qui sont d'accord de dépenser l'argent public des autres, je trouve cela faux et même sérieusement faux!

L'Alliance de gauche refusera évidemment l'entrée en matière sur cette proposition. (*Protestations.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG). Pas l'Alliance de gauche!

M. Hubert Launay. Ceux qui défendent la population de la ville de Genève refuseront ce crédit.

A propos des différentes questions qui ont été évoquées tout à l'heure par M. Losio, je propose, dans un premier temps, de renvoyer cette proposition à la commission des finances pour étudier certains problèmes. Mais, je le répète, ceux qui défendent réellement la population voteront non.

M. Roberto Brogini (Ve). Je m'inscris en faux contre les propos de M^{me} Olivier. Toutes les interrogations concernant l'équipement de ce stade ne sont pas

résolues, notamment son accessibilité via les chemins de fer et les tramways, alors que nous avons une gare à proximité. Il me semble que ce sont des priorités. Personnellement, je suis pour la construction de ce stade, mais je suis contre le financement par la municipalité, Ville de Genève. Ce sont des équipements qui pourraient, éventuellement, être pris en charge par les organismes privés et par le Canton. Etant donné qu'ils se trouvent sur la commune de Lancy, nous savons que la Ville ne bénéficiera d'aucune retombée financière. J'aimerais rendre attentif les membres de ce Conseil municipal à la priorité qui devrait être accordée à certains investissements.

Par exemple, si l'on construisait, d'abord, le réseau de voies ferrées et, ensuite, la liaison entre la gare des Eaux-Vives et la gare de la Praille, comme cela est prévu depuis les années 1920, peut-être que l'on pourrait entrer en matière sur ce projet de stade, mais ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir. Les propos de mon collègue Pierre Losio sont tout à fait raisonnables et j'en resterai là.

Le groupe des Verts refusera de débloquer ce financement, car il lui semble un peu aléatoire.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais quand même faire remarquer aux personnes qui sont favorables au vote immédiat que le projet, malgré tout, a évolué et évolue encore. En effet, vous savez très bien qu'en commission des sports vous avez regardé de très près la partie du projet concernant le stade, mais vous n'avez pas examiné l'ensemble du projet, qui dépasse de loin la simple construction d'un stade, ce qui, dans un certain sens, était normal. (*Remarque.*) Justement, il est facile pour d'aucuns de dire: «Nous ne devons nous prononcer que sur les 3 millions et n'avions pas à nous préoccuper du reste.»

Or doit-on rappeler, Monsieur le président, que, au cours de ces dernières années, de nombreux grands projets ont été mis au point pour Genève, avec, semble-t-il, toutes les précautions qu'il fallait et que, finalement, au moment du vote populaire, une majorité de la population, pour des raisons diverses, les a refusés?

Doit-on aussi rappeler le cas de la tentative de création d'une compagnie d'aviation, que le Conseil municipal a soutenue tout à fait sincèrement, compagnie qui connaît un sort que personne ne lui aurait souhaité? Pour le projet actuel de stade, qui est, en fait, un projet général d'aménagement de la Praille – nous le savons très bien – il faut se souvenir que les financiers observent toujours la réaction des collectivités publiques. Or, au jour d'aujourd'hui, comme cela a été rappelé tout à l'heure, à juste titre, par M. Losio, son financement n'est pas tout à fait assuré, et l'on comprend bien pourquoi, puisque le projet va revenir beaucoup plus cher.

Par rapport à une population qui assiste, en ce moment, à l'évolution malheureuse d'une tentative de soutien des pouvoirs publics à un projet, en l'occurrence une compagnie d'aviation, je me demande s'il est vraiment judicieux de voter abruptement ces 3 millions. Nous sommes nombreux, ici, à avoir relevé dans ce dossier toute une série de points qui n'étaient pas encore réglés.

Pourquoi le Conseil administratif a-t-il proposé, il y a à peine quelques jours, de renvoyer cet objet en commission? Il a probablement considéré qu'il valait mieux faire le point sur ces sujets, plutôt que de voter la tête dans le sac.

J'ai entendu M^{me} Olivier dire que la commission des sports avait examiné l'ensemble du problème. A mon avis, la commission n'a pas fait un tour suffisamment complet des éléments récents. C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter la proposition de renvoi en commission, mais, cette fois, en commission des finances.

Le président. Mesdames et Messieurs, je suis saisi d'une motion d'ordre de M^{me} von Arx-Vernon, libellée de la façon suivante: «Afin d'éviter des redondances stériles au sujet du Stade de Genève, puisque tous les arguments ont déjà été abordés depuis neuf mois, il est temps d'accoucher!»

Je suppose que cela veut dire, en termes politiquement corrects, qu'il est temps de voter. Comme le précise notre règlement à l'article 57, chaque groupe, par la voix d'un de ses représentants, a le droit de s'exprimer pendant deux minutes. Pour le Parti démocrate-chrétien, Madame von Arx-Vernon.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Il est vrai que l'on pourrait, encore et encore, continuer à débattre pendant des mois, voire des années, et c'est ce que veulent, maintenant, ceux qui sont entrés dans un processus de politique politique. Mais, je crois qu'il est temps de donner un signal, de lancer des travaux. Quant aux 4 millions manquants, mais en voie d'être trouvés...

Le président. Deux minutes, Madame. Sur la motion d'ordre.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon. Je pense que cette motion correspond à la voix du bon sens. Les éléments dont nous avons besoin sont réunis. Nous pouvons donc, ce soir, décider de voter quel sera l'avenir du Stade de Genève.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup de présomption à imaginer, d'une part, que tous les arguments ont

été évoqués (*protestation*) et, d'autre part, encore plus à imaginer que, de notre seul vote, dépend la réalisation ou non de ce stade. Peu importe quel sera le résultat du vote – probablement que cette somme doit maintenant être débloquée, elle aurait pu l'être dans trois mois – mais je ne peux pas admettre que l'on dise, dans la motion d'ordre, que tous les arguments ont été évoqués.

Par exemple, ce qui m'inquiète, c'est d'apprendre que, dans le chiffrage réalisé, figure un montant de 30 millions provenant d'une avance de loyer de Jelmoli. En réalité, Jelmoli ne met pas cette somme à fonds perdus, mais avance les 30 millions! Ces 30 millions manqueront ensuite, régulièrement, pour l'entretien du stade, et on viendra nous demander une subvention. Je ne suis pas d'accord!

Je veux bien voter, aujourd'hui, les 3 millions de la Ville de Genève, mais, comme pour l'Arena, je tiens à ce qu'on en reste là et que l'on n'entretienne pas, ultérieurement, à coup de millions, ce stade. Voilà un argument qui n'a pas encore été avancé, n'en déplaise à M^{me} von Arx-Vernon, qui n'est pas très démocrate!

M. Guy Valance (AdG). Il est toujours assez pénible de s'entendre traiter de «politocard» ou accuser de faire de la «politique politicienne». Lorsque nous nous opposons à un projet, notre position est claire depuis le départ, et c'est notre droit de l'exprimer. Alors je vous demande, Madame von Arx, de ne pas utiliser ces termes. C'est un peu dommage venant d'une personne comme vous!

Il n'en demeure pas moins que, effectivement, comme M. Lescaze l'a dit, les informations que nous avons, en termes financiers, sur le bouclage de cette affaire, sont totalement fragmentaires et que nous ne pouvons, en aucun cas, aujourd'hui, entrer en matière sur la proposition qui nous est faite. Nous n'avons jamais eu aussi peu d'éléments en termes financiers sur un projet de cette importance.

Accordez-nous, Mesdames et Messieurs, le droit de nous opposer à un tel projet. Pour l'instant, il n'est évidemment pas question de voter.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En ce qui concerne le groupe libéral, il s'oppose, par définition, à une motion d'ordre qui tend à clore un débat, en particulier quand ce débat a quelque chose d'évolutif comme celui du stade de la Praille, à l'égard duquel les éléments progressent effectivement de manière certaine.

En ce qui concerne le fond du problème, pour les libéraux, il est clair que nous n'avons à voter, ce soir, qu'une subvention de 3 millions, qui constitue un élément, une pierre dans la construction d'un édifice essentiel. Cet édifice, nous

l'avons voulu; cet édifice, nous en sommes, dans une large mesure, les instigateurs; cet édifice, nous le soutenons, nous y croyons. C'est la raison pour laquelle nous approuvons le projet de délibération que nous propose le Conseil administratif.

S'agissant de l'argumentation relative à l'avance sur les droits de superficie du groupe Jelmoli, je tiens à m'inscrire en faux contre ce qui vient d'être dit. Le droit de superficie de Jelmoli n'a jamais eu pour but d'entretenir le stade. Ce droit est lié au droit d'usage d'une parcelle, propriété de la Ville de Genève, qui est concédé à un magasin. Et, par la force des choses, il n'a jamais été pensable que le groupe Jelmoli finance, d'une manière ou d'une autre, à travers le droit de superficie, le stade. S'il veut le financer, il fera de la publicité sur l'une ou l'autre des loges ou le long du stade, et, de la sorte, le principe de la garantie de pérennité du stade n'est pas en cause.

Le groupe libéral vous suggère de refuser la motion d'ordre, mais d'approuver, si le vote devait intervenir immédiatement, l'arrêté présenté par le Conseil administratif.

M. Antonio Soragni (Ve). Nous sommes évidemment opposés à cette motion d'ordre, parce que nous pensons également que tout n'a pas encore été dit sur ce sujet. (*Brouhaha.*) Ce qui nous inquiète, c'est que l'on ne veuille pas attendre l'expiration du délai, fixée au 31 décembre, pour libérer la subvention de 3 millions, acceptée par ce Conseil municipal.

Si ce projet est aussi bien ficelé qu'on le prétend, je ne comprends pas ce que M. Hediger ou les promoteurs de ce stade ont à craindre. Les choses arriveront en temps voulu. Nous, nous craignons toujours les passages au forceps, parce que, quand on veut forcer les choses, cela signifie que l'on veut cacher quelque chose, et nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de procéder.

M^{me} Christiane Olivier (S). Nous soutiendrons bien sûr la motion d'ordre telle que M^{me} von Arx l'a présentée. En effet...

Une voix. Un tandem!

M^{me} Christiane Olivier. Peut-être, un tandem, mais un tandem de qualité, je peux vous le dire. Je ne parlerai pas de politique politicarde, comme il a été dit; j'irai même plus loin en la qualifiant de politique théâtrale dont on pourrait bien se passer dans cette enceinte! (*Protestations.*)

Quand M. Lescaze dit qu'il n'a pas toutes les informations, c'est parce qu'il n'a rien écouté ou qu'il n'a pas voulu écouter, au cours de ces quatorze derniers mois!

Par ailleurs, je suis quand même consternée – et une personne me l'a dit, tout à l'heure – de constater que le sport est vraiment le parent pauvre de cette municipalité. (*Vives protestations.*) Lorsque je parle de sport, je ne parle pas que du FC Servette et de football, je parle d'installations sportives. Citez-moi les installations sportives qui ont été créées depuis dix ans! Ici, on a choisi de favoriser la culture au détriment du sport, alors que nous pouvons très bien mener à bien ces deux domaines en même temps. Nous sommes donc favorables à la motion d'ordre et au vote immédiat.

Le président. Je mets aux voix la motion d'ordre de M^{me} von Arx.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée à la majorité (2 abstentions).

Le président. Dans ce cas, le débat continue. J'aimerais préciser à M. Comte, qui me faisait une remarque tout à l'heure, que M^{me} Olivier a effectivement parlé pour la troisième fois, mais, comme c'était dans le cadre de la motion d'ordre, cela remet les compteurs à zéro, dans une certaine mesure.

Nous revenons maintenant au débat et la parole est à M. Reichenbach.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le débat de ce soir ressemble à un débat de commission. La position du Conseil administratif et de certains parmi nous est pénible.

Je voudrais simplement donner quelques chiffres. Nous avons voté 3 millions pour l'Arena, 5 millions pour l'Usine, 4,5 millions pour la salle de gymnastique des Vieux-Grenadiers, 10,5 millions pour la salle de Plainpalais; ce soir, nous avons ajouté 500 000 francs aux 3,4 millions pour la Concorde et, pour les Verts, 3 milliards pour les chemins de fer!

Mesdames et Messieurs, sachons raison garder! Si les débats devaient durer aussi longtemps dans tous les conseils d'administration qui ont versé ou qui vont verser de l'argent pour le stade, combien de séances ont dû être nécessaires à l'Etat pour lui accorder 20 millions! Je vous rappelle que nous ne nous engageons que pour 3 millions dans cette opération! Si nous décidons, ce soir, de libérer cette somme avant la date butoir du 31 décembre, nous ferons avancer la cause du

stade. Vous ne voulez tout de même pas freiner, de manière dilatoire, ce stade de la Praille?

Je m'empresse de dire que, en commission des sports, nous avons reçu tous les éléments possibles. Il se peut que nous ayons oublié certaines choses et que les «grands docteurs des finances» en trouvent d'autres, mais ce que je sais, c'est que nous avons eu la chance de pouvoir auditionner aussi bien le magistrat, les architectes que les financiers, qui nous ont expliqué le montage de l'opération.

Chers collègues, je vous dirais avec respect que, si vous n'avez pas confiance dans les membres de vos groupes, il faut les changer et les remplacer par des personnes compétentes dans le domaine du sport! Mais ne jouez pas cette très mauvaise carte pour Genève, à savoir d'utiliser de moyens dilatoires sur cette importante opération qui devra se réaliser.

M^{me} Françoise Erdogan (AdG). Lorsque nous nous opposons à quelque chose, ici, on nous accuse d'être contre l'emploi, et je trouve cet argument malhonnête. Vous n'êtes pas sans savoir que tous les grands ouvrages d'art sont réalisés par des entreprises étrangères qui pratiquent le dumping salarial. (*Protestations.*) Oui, oui! Oui, absolument!

Le président. Mesdames et Messieurs, laissez M^{me} Erdogan s'exprimer, s'il vous plaît.

M^{me} Françoise Erdogan. Monsieur le président, vous transmettez aux collègues d'en face qui viennent de dire que je suis raciste que c'est par attachement aux valeurs du travail que je dis cela. La pratique du dumping salarial est connue et, avec l'Europe, cela ne va pas s'améliorer. Ouvrez vos yeux, lisez les journaux et regardez ce qui se passe! Je n'invente malheureusement rien. On nous accuse d'être contre l'emploi dès que nous osons dire quelque chose qui ne va pas dans le sens de la mégalomanie générale!

M. Alain Marquet (Ve). La position des Verts est claire et nette. Elle consiste à respecter essentiellement leurs engagements. Il a été posé une question, tout à l'heure, à laquelle il n'a pas été répondu, concernant la subvention du Conseil national, à savoir si elle était acceptée ou pas. D'autres questions sont restées sans réponse, notamment en ce qui concerne l'autorisation de construire qui, selon le DAEL, ne parviendrait pas avant fin 1999. A propos des études d'impact, qui n'ont pas été faites concernant les parkings, je vous rappelle qu'il s'agit quand

même d'un parking de 7000 voitures. Un autre problème reste pendant, il a trait au droit de superficie, d'un montant de 300 000 francs, que la maison Sauvin Schmidt verse aux CFF et dont les CFF ne souhaitent pas se voir privés. Un certain nombre de questions restent en suspens, alors qu'elles méritent réflexion afin d'y apporter une réponse.

Il est ainsi fort probable que l'inauguration du stade n'aura jamais lieu à la date prévue ou avancée dans les documents que nous a remis le Conseil administratif. Dès lors, trente jours d'attente ne sont rien. Je peux comprendre l'impatience du Conseil administratif – elle est touchante. Nous sommes certains, nous, les Verts, qu'il est important de laisser se dérouler le processus démocratique, que nous avons nous-mêmes choisi, en le votant nous-mêmes, dans ce Conseil municipal. Son terme est proche. Allons! Quatre semaines, ce n'est rien!

Le président. Monsieur Valance, vos génuflexions devant le Parti libéral troublent cette assemblée! (*Rires.*) Monsieur Juon.

M. Roman Juon (S). J'aimerais simplement dire que tous les lieux d'échange tels l'Alhambra ou la gare des Eaux-Vives, etc., sont importants, mais qu'il ne faut pas oublier celui du stade actuel du Servette, car ce quartier fortement urbanisé en a grand besoin. Il y a des citoyens qui souffrent et sont opprimés dans le complexe Planète Charmilles. Je travaille dans ce secteur, pour la Ville de Genève, et je vous assure que les gens qui habitent là ne supportent plus d'y vivre et n'attendent qu'une chose: trouver un autre logement ou, au moins, que l'on réalise, grâce à l'ouverture du stade de la Praille, l'expansion qui a été annoncée, soit un parc public. Il ne faut pas oublier cet aspect du problème.

Le président. Pour terminer, Monsieur Hediger.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire que je suis étonné de la tournure que prend ce débat.

J'ai présenté ce projet, important pour notre ville et notre canton, à une multitude de personnes qui ont toutes pris ce dossier très au sérieux et ont écouté attentivement les explications données. Parmi eux, je citerai M. le conseiller fédéral Adolf Ogi, les conseillers nationaux, les représentants de l'Association suisse de football, les représentants de l'UEFA et de Macolin, les diverses organisations de Lancy et ses habitants, les riverains du stade et même les habitants plus éloignés, comme ceux de la Chapelle ou de Plan-les-Ouates.

Ce soir, suite à certaines remarques, je suis contraint de donner à nouveau des explications, alors que je croyais que vous aviez tous compris. La participation fédérale se montera à 5 millions de francs. Le Conseil fédéral a décidé d'accorder 60 millions pour divers stades et installations sportives, ainsi qu'au Comité des Jeux olympiques de Sion 2006; 5 millions sont destinés au Stade de Genève. Ce «paquet» a été accepté à la majorité de la commission du Conseil fédéral – sans opposition et avec seulement trois abstentions – et, dans quelques jours, il sera voté par les Chambres fédérales. Ce vote est d'ores et déjà mentionné à l'ordre du jour.

Je voudrais revenir sur une remarque concernant l'étude d'impact. J'ai déjà dit à diverses reprises que ce dossier est très fourni et détaillé. Je m'étonne que la question vienne de M. Losio du groupe des Verts. Il y a trois semaines, je suis allé présenter ce dossier à la commission de l'aménagement du Grand Conseil, présidée par M^{me} Fabienne Bugnon. Au cours de cette séance, nous avons longuement discuté de l'ensemble des aménagements du stade de la Praille et du centre commercial. Nous étions nombreux. Il y avait des représentants des CFF, de la Fondation des parkings ainsi que les collaborateurs de M. Moutinot qui ont conduit cette étude d'impact. Or, à ce jour, celle-ci n'a rencontré aucune opposition.

Alors, quand on me dit que le projet est coûteux, je rappelle que le concours qui a abouti présentait un stade de 25 000 places assises pour un montant de 68 millions. La fondation a rajouté 8 millions. Il nous reste donc 5 millions à couvrir. En réalité, le Stade de Genève coûtera 81 millions. Les cinq autres millions, qui sont pris sur le financement aussi bien du Canton que de la Ville, sont destinés à l'entretien et à la réfection de Balexert, puisque les terrains de Balexert deviendront le centre de formation du Servette. Il faudra revoir le drainage des trois terrains, stabiliser les sols et améliorer les vestiaires. Dans mon plan de financement, j'ai voulu faire apparaître la totalité de ce que la fondation devra entreprendre, à savoir la construction du stade et le réaménagement des terrains de Balexert, pour un montant de 86 millions. En réalité, le stade, en lui-même, revient à 81 millions.

Vous me dites que je ne parviendrai pas à trouver la totalité du financement. Je vous ai annoncé, ce soir, 1,5 million pour les locations de places et, à mon avis, d'ici la fin de l'année, nous pourrions compter sur 3 à 3,5 millions. Je n'arrive pas à comprendre votre hésitation par rapport à ce projet, qui se chiffre tout de même à 180 millions entre le stade et le centre commercial, alors que vous votez des dossiers importants de construction. Dans ce projet, il existe une réelle collaboration entre les architectes qui sont en train de dessiner les plans du stade et ceux qui travaillent sur le projet de centre commercial. Ils essaient de mettre ces deux projets en synergie afin de réaliser d'importantes économies, que ce soit en matière de chantier ou d'énergie. Je vous en cite un exemple. Au lieu de deux centrales de chauffage, il n'y en aura qu'une, et l'on récupérera l'air chaud pour

en faire du froid pour le centre frigorifique de la Coop. Avec des procédés tels que celui-là, nous devrions réaliser d'importantes économies. D'après les spécialistes, sur un projet chiffré à 180 millions, on devrait réaliser, au minimum, 2 millions d'économies. Nous avons déjà convenu avec Jelmoli de nous partager ces reliquats ou ces non-dépenses. Aussi suis-je fondé à vous dire que le financement est assuré. Il est bien assuré et c'est faire preuve de mauvaise foi que de le remettre en question.

Il en va de même, lorsqu'on me dit que toutes les informations n'ont pas été données. Or, je vous répète que toutes les informations ont été fournies à la commission des sports. J'ai également fait en sorte que vous receviez ce document par courrier – certains l'ont d'ailleurs trouvé luxueux – afin que vous soyez au courant de l'ensemble de ce dossier.

La Ville de Genève a renseigné les habitants de Lancy et, il y a trois semaines, M. Moutinot a convoqué une assemblée d'information dans la salle de conférences du DAEL. Nous en avons de nouveau une, vendredi matin, avec l'ensemble des parties concernées, soit la fondation, les habitants et les associations d'habitants de Lancy, les associations d'habitants du Bachet-de-Pesay, les associations d'habitants de la Chapelle, de Plan-les-Ouates, les CFF et l'Association des parkings. Alors, lorsqu'on vient me dire, ce soir, dans ce Conseil municipal: «Nous ne sommes pas renseignés», je vous réponds: «Vivez-vous à Genève ou vivez-vous ailleurs?» L'information est donnée par les journalistes que je tiens fréquemment au courant de l'évolution du dossier. Hier soir encore, j'ai donné de nouvelles informations à des journalistes sportifs. Les habitants, les municipalités, toutes les parties concernées sont renseignées, et, vous, ce soir, vous déclarez que vous n'êtes pas au courant et qu'il faut renvoyer le dossier en commission!

Je tiens à dire haut et fort que le département de M. Moutinot a effectué un travail très important. Par ailleurs, j'aimerais attirer l'attention de ceux qui ne sont pas d'accord avec moi, ou avec la majorité de ce Conseil municipal, sur le fait qu'il s'agit tout de même d'un projet de 180 millions et que, dans la phase économique actuelle, ce n'est pas négligeable.

On vient de dire que cela ne concerne que les entreprises étrangères. Je vous rappelle que c'était l'entreprise Ambrosetti qui avait remporté le premier prix du concours. Elle a fait faillite, mais nous engagerons une autre entreprise genevoise et, si celle-ci obtient le mandat de construction générale, nous veillerons à ce qu'elle ne prenne que des entreprises genevoises et suisses. Je vous le garantis. C'est noté, noir sur blanc, dans les contrats que j'ai là sous les yeux. Ne me dites donc pas, ce soir, qu'on va mandater des entreprises étrangères!

A mes détracteurs, et en particulier à ceux qui font partie de l'Alliance de gauche, j'aimerais dire que je n'ai trouvé ni très bonne ni très sérieuse la fausse

pièce de théâtre de tout à l'heure. Je sais, Monsieur Valance – M. Launay l'a dit et vous l'avez confirmé ce soir – que je ne suis pas l' élu du groupe SolidaritéS. Je le sais. Je suis un élu du Parti du travail et j'en suis fier. J'ai été élu, à l'époque, par le Parti du travail. Ensuite, nous avons fait une alliance qui a débouché sur une mésentente. Néanmoins je ne pensais pas qu'on en arriverait à reconnaître cela, haut et fort, dans cet hémicycle.

Concernant les 30 millions de Jelmoli, Monsieur Lescaze, il s'agit d'une rente de superficie, capitalisée par rapport à la surface pour cinquante-quatre ans. Voilà où en sont les choses avec Jelmoli. Cela nous a permis d'avoir ce financement et, dans cinquante quatre ans, comme prévu, cette rente de superficie, indexée au coût de la vie, reprendra son cours, avec des versements, année après année, à la Fondation du stade de Genève, puisque les terrains nous ont été remis par l'Etat de Genève afin d'être gérés. Les choses sont donc claires et nettes.

J'aimerais faire part de mon étonnement à ceux qui s'opposent encore ce soir, car, il y a exactement quinze mois, tous les candidats au Conseil d'Etat ont déclaré haut et fort lors d'un sondage de la *Tribune de Genève*: «Nous sommes pour le stade.» Je fais partie de cette majorité, je suis, avec la population, pour le Stade de Genève et, par conséquent, je vous remercie de voter ce soir. (*Applaudissements, exclamations.*)

Le président. Nous allons donc, en premier lieu, voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Le président. La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, je mets aux voix l'article unique du projet d'arrêté qui figure à la page 2. Madame Olivier?

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, je demande l'appel nominal.

Le président. Etes-vous soutenue, Madame Olivier? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*)

2004

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (soir)

Proposition: Stade de Genève

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique du projet d'arrêté est accepté par 47 oui contre 21 non (2 abstentions).

Ont voté oui (47):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Broillet (L), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Monique Guignard (AdG), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M. Albert Knechtli (S), M. Bernard Lescaze (R), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Alphonse Paratte (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M^{me} Nicole Rachat (L), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (21):

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogini (Ve), M. Didier Burkhardt (AdG), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Alain Dupraz (AdG), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Françoise Erdogan (AdG), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez (AdG), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Bernard Paillard (AdG), M. René Rieder (R), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Guy Valance (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG).

Se sont abstenus (2):

M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Corinne Billaud (R), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Roger Deneys (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Jan Marejko (L), M. Michel Mermillod (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Guy Savary (DC), M. Daniel Sormanni (S).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – L'article 2 de l'arrêté N° 284.V, voté par le Conseil municipal le 14 janvier 1998, est supprimé. Le Conseil administratif est donc autorisé à débloquer la subvention de 3 000 000 de francs pour le financement du Stade de Genève.

M. Guy Valance (AdG). Comme le suspense est insoutenable, pour libérer les pulsions, je demande évidemment un troisième débat.

Le président. Ceux qui acceptent un troisième débat sont priés de lever la main. (*18 personnes lèvent la main.*) Nous sommes 71 votants; le tiers de l'assemblée n'est pas atteint. Le troisième débat est donc refusé.

Un troisième débat étant refusé, l'arrêté devient définitif.

4. Election de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (art. 131, RCM).

Le président. Dans notre règlement, il est indiqué, à l'article 131, que les administrateurs des Services industriels sont élus pour cinq ans. Avec la nouvelle

loi, ces administrateurs ne sont en fait élus que pour quatre ans. Il faudra donc modifier notre règlement à ce sujet. Je demande maintenant les noms des candidats.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, le Parti démocrate-chrétien a actuellement un représentant de la Ville que nous nous plaçons à représenter à vos suffrages. Il s'agit de M. Pierre Marti.

M. Pierre Marti est connu dans cette enceinte, puisqu'il a été conseiller municipal et même président de ce Conseil. Il est maintenant député. Ayant déjà fonctionné, en tant que représentant de la Ville, au conseil d'administration des Services industriels durant une législature, il considère que, pour poursuivre son effort et faire profiter les Services industriels de son expérience, il conviendrait qu'il poursuive sa tâche pendant quatre ans encore.

M. Guy Valance (AdG). Dans sa grande cohérence, la fraction SolidaritéS de l'Alliance de gauche propose la candidature de M. Bernard Paillard, bien connu de vous tous. Je vous remercie.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Parti du travail propose à vos suffrages M. Pierre Johner.

M. Pierre Johner est commissaire d'apprentissage et expert aux examens du Certificat fédéral de capacité en tant que monteur-électricien. Il quittera notre Conseil à la fin de cette législature et aura ainsi plus de temps à consacrer à sa nouvelle tâche.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). L'automne dernier, après l'élection de Robert Cramer au Conseil d'Etat, le groupe des Verts a présenté un nouveau candidat, M. Jean-Luc Zanasco, qui a été élu par le Conseil municipal.

Aujourd'hui, nous vous recommandons cette même personne pour représenter le Parti écologiste de la Ville de Genève aux Services industriels.

M. Marco Ziegler (S). Pour le groupe socialiste, je présente la candidature de l'élu socialiste sortant, Bernard Nicole, qui a des compétences dans le domaine de l'énergie et de l'électricité et qui a fait ses preuves au Conseil d'administration. Je le recommande donc à vos votes.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les libéraux considèrent que, lorsqu'il y a quatre sièges à disposition dans un Conseil municipal, c'est pour qu'ils soient répartis avec équité. Il leur apparaît donc raisonnable, sinon légitime que deux sièges soient réservés à l'Alternative et deux autres à l'Entente et, dans cette perspective, ils vous proposent un candidat pragmatique que vous connaissez bien et que vous avez, de temps à autre, l'honneur d'entendre, M. Jean-Luc Persoz.

Le président. M^{me} Cretignier et M. Kaplun fonctionnent comme secrétaires *ad acta*. Sont désignés comme scrutateurs: M^{mes} Bovier, von Arx-Vernon, Brunier ainsi que MM. Broggin, Dupraz et Lescaze.

Je vous rappelle que vous ne pouvez inscrire que quatre noms sur le bulletin. Vous pouvez, bien entendu, en mettre moins.

Je rappelle les noms des candidats. Il s'agit de Pierre Marti pour le Parti démocrate-chrétien, Bernard Paillard pour SolidaritéS, Pierre Johner pour le Parti du travail, Jean-Luc Zanasco pour les Verts, Bernard Nicole pour le Parti socialiste et Jean-Luc Persoz pour le Parti libéral.

J'invite les huissiers à récolter les bulletins. Il a été distribué 77 bulletins.

Sur l'insistance de M. Froidevaux, je vous signale qu'il a été trouvé une carte de rendez-vous de pédicure – Thérèse Fournier – pour le 19 janvier 1999 à 15 h. Celui qui l'a perdue peut la récupérer auprès de M^{me} Sagace.

Je demande aux secrétaires *ad acta* et aux scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour dépouiller ce scrutin.

(Pendant le dépouillement, l'assemblée traite la proposition N° 414 (voir point suivant.)

Résultats de l'élection

Bulletins distribués:	77
Bulletins retrouvés:	77
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Le président. M. Pierre Marti est élu par 39 voix. *(Applaudissements.)*

Obtiennent des voix: M. Bernard Paillard, 35 voix; M. Jean-Luc Zanasco, 34 voix; M. Jean-Luc Persoz, 31 voix; M. Bernard Nicole, 26 voix et M. Pierre Johner, 12 voix.

2008

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (soir)
Election: Services industriels de Genève

Nous devons faire un deuxième tour pour élire les trois autres représentants. Je demande le nom des candidats qui se maintiennent pour ce deuxième tour de vote. Monsieur Valance.

M. Guy Valance (AdG). La fraction SolidaritéS de l'Alliance de gauche représente naturellement M. Paillard qui a obtenu un grand nombre de voix.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG). Le Parti du travail représente M. Pierre Johner.

M. Marco Ziegler (S). Je confirme la candidature de M. Bernard Nicole pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je confirme aussi la candidature de M. Jean-Luc Zanasco du groupe des Verts.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral confirme, pour lui-même et l'Entente, la candidature de M. Jean-Luc Persoz.

Le président. Je demande aux mêmes scrutateurs que tout à l'heure de venir chercher des bulletins à distribuer pour ce deuxième tour de vote. Je rappelle qu'au deuxième tour l'élection est à la majorité relative. Je demande aux huissiers de bien vouloir ramasser les bulletins et aux scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

Pendant le dépouillement, je vous suggère de passer aux questions orales. (Voir p. 2027.)

Résultats du deuxième tour

Bulletins distribués: 77

Bulletins retrouvés: 77

Bulletins valables: 77

Le président. Sont élus: *M. Jean-Luc Persoz* (L), avec 35 voix (*vifs applaudissements*); *M. Bernard Nicole* (S), avec 34 voix (*vifs applaudissements*); *M. Jean-Luc Zanasco* (Ve), avec 31 voix (*vifs applaudissements*).

Obtiennent des voix: *M. Bernard Paillard*, 27 voix (*applaudissements*), et *M. Pierre Johner*, 7 voix (*applaudissements*).

5. Proposition du Conseil administratif en vue de la modification des conclusions de la motion N° 1169¹ de M^{me} Alice Ecuillon et M. Olivier Coste, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 1994, intitulée: «Des ambulances pour l'Albanie» (N° 414).

En votant cette motion, le 16 février 1994, le Conseil municipal acceptait d'acheminer vers l'Albanie deux ambulances du SIS devenues obsolètes.

Depuis 1997, celles-ci sont prêtes à être acheminées vers leur destination. Cependant, les contacts avec l'Albanie ont été rompus et les personnes qui avaient formulé la demande initiale n'ont pas été à même d'acheminer ce matériel.

D'autres pays avec lesquels des contacts sont établis, à savoir la Guinée (Conakry) et la Palestine ont un réel besoin de véhicules de ce type et le Conseil administratif est en mesure d'en vérifier la bonne utilisation.

Compte tenu de cette situation et afin d'éviter de laisser inemployés des véhicules sanitaires dont l'utilité ne fait aucun doute, nous vous demandons l'autorisation d'acheminer les deux ambulances initialement destinées à l'Albanie vers la Guinée et la Palestine. L'esprit de la motion 1169 serait ainsi respecté et la présente proposition peut être considérée comme la réponse qui lui est apportée.

PROJET D'ARRÊTÉ

- Vu la décision prise le 16 janvier 1994 d'acheminer, dès leur remplacement, deux ambulances du SIS devenues obsolètes, vers un pays où leur besoin est démontré;
- vu la disponibilité de ces véhicules depuis 1997;
- vu la perte de contact avec l'Albanie, pays auquel étaient destinées ces ambulances;
- vu les besoins avérés de la Guinée et de la Palestine, pays avec lesquels la Ville de Genève entretient des contacts et est en mesure d'en vérifier l'utilisation adéquate,

¹ «Mémorial 151^e année»: Acceptée, 2958.

2010

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (soir)
Proposition: des ambulances pour l'Albanie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acheminer les deux ambulances du SIS initialement destinées à l'Albanie vers la Guinée (Conakry) et la Palestine.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous présente cette proposition, car, depuis le deuxième semestre 1996, deux ambulances sont à disposition pour être acheminées vers l'Albanie.

En effet, vous avez voté, en 1994, la motion N° 1169 demandant l'envoi en Albanie de deux ambulances tout terrain du SIS, lorsque ces dernières, devenues insuffisamment performantes, devaient être remplacées. Or, depuis le deuxième semestre 1996, ces deux ambulances, retapées par les collaborateurs du SIS – moteur et équipement intérieur – sont à disposition.

A plusieurs reprises, j'ai demandé à l'un des motionnaires, M. Olivier Coste, si l'on pouvait acheminer ces ambulances en Albanie. En effet, elles occupent des places dans le garage du SIS, puisqu'on ne saurait les laisser rouiller à l'extérieur. Pendant longtemps, on m'a répondu que ce n'était pas possible, car, étant donné la situation en Albanie, elles n'y arriveraient jamais dans un état satisfaisant. A ce jour, je ne sais toujours pas quand on pourra les acheminer, puisque personne ne m'a fait signe. On ne nous a transmis aucun contact, aucune adresse, aucune marche à suivre.

Aussi, avec mon collègue Rossetti – et d'entente avec le Conseil administratif – nous avons pensé modifier la destination de ces ambulances. Actuellement, nous menons deux campagnes d'aide internationale et de solidarité avec la ville de Conakry, en Guinée, et avec la Palestine. Et nous sommes en train de mettre sur pied un corps de pompiers à Conakry. Certains sont d'ailleurs venus se former au SIS, l'année dernière et encore ces jours-ci. J'ai également envoyé là-bas deux instructeurs pour la formation sur le terrain. Je vous précise que les frais de transport sont payés par la ville de Conakry, et non par nous. Nous ne prenons en charge que les frais d'instruction et d'hébergement. Nous allons continuer notre action en leur fournissant du matériel, par exemple des tuyaux, des lances, des

cordes, des échelles, etc. Ils n'ont pas besoin de camions équipés d'échelles, étant donné que leurs constructions ne sont pas très élevées. Le départ de ce convoi est prévu pour la fin janvier.

Vous savez que mon collègue Michel Rossetti mène une action importante auprès des Palestiniens. Il a déjà ouvert la Crèche de la paix à Tel-Aviv, qui accueille aussi bien des enfants juifs que palestiniens. Avec l'aide de la Croix-Rouge, les Palestiniens sont en train de réorganiser le secteur de la santé. Etant donné que ces deux ambulances sont toujours dans nos entrepôts, nous avons estimé, d'entente avec nos collègues du Conseil administratif, que l'on pourrait en envoyer une en Palestine et l'autre à Conakry, avec le convoi de matériel destiné aux pompiers dont le départ est prévu pour fin janvier.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien réfléchir à notre proposition, car nous pensons que ces deux actions sont des actions phares, très importantes pour notre municipalité.

Préconsultation

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien refusera l'entrée en matière sur cette proposition N° 414, car elle n'a pas de raison d'être.

En effet, suite à la motion N° 1169, déposée et discutée le 7 février 1994, le Conseil municipal a largement accepté l'invite de celle-ci, concernant les deux ambulances devenues obsolètes pour notre standing et ne répondant plus à l'article 28 du règlement K1.10.5, pour le remplacement desquelles un crédit de 330 000 francs a été voté le 18 janvier 1994. Je cite cette invite: «Que le Conseil administratif fasse diligence afin de prendre les dispositions nécessaires pour entrer en contact avec les autorités albanaises afin de les informer de notre intention et de prendre les dispositions nécessaires à l'acheminement de ces véhicules dans ce pays aussitôt qu'ils auront été remplacés.» De ce fait, je m'étonne du deuxième paragraphe de la proposition du Conseil administratif.

Or, qu'avons-nous vu? Tout d'abord, l'achat de nouveaux véhicules, qui nous avait été présenté comme indispensable et urgent, lors de la demande de crédit votée en janvier 1994, a été reporté en 1996, au lieu de l'été 1995. Je veux bien comprendre que ce soit pour des raisons économiques. J'aimerais aussi rappeler que M. Rossetti, le magistrat en charge des affaires sociales, avait même proposé de dédommager le département des sports et de la sécurité par une somme de 10 000 francs, parce que ces véhicules étaient si vétustes «qu'ils ne pouvaient

même plus être vendus dans notre pays et que, au mieux, si la Ville de Genève trouvait un acquéreur, elle ne pourrait prétendre les revendre à plus de 5000 francs pièce».

Ensuite, le temps a passé et nous n'avons plus rien su. Les autorités albanaises ayant eu connaissance de notre motion, lors d'un passage à Genève du ministre de la santé d'alors, celui-ci a demandé à rencontrer le magistrat concerné pour le remercier. Que s'est-il passé lors de cet entretien auquel notre collègue Olivier Coste et moi-même assistions? Nous avons eu honte de la façon dont cette personne a été reçue, elle qui venait dire merci d'avance – un peu trop tôt, il est vrai – et offrir un buste du fondateur de l'Albanie en reconnaissance de ce don de la Ville de Genève. Naturellement, ce don a été refusé par le magistrat. Je ne vous l'ai jamais dit, Monsieur Hediger, mais, aujourd'hui, je vais le faire. Lorsque nous sommes ressortis de votre bureau, nous avions la honte au front, tant votre accueil – peut-on parler d'ailleurs d'accueil – a été peu convivial et donnait une image bien peu chaleureuse de notre Ville, Ville qui se veut et se targue d'être une des villes phares dans la défense des droits de l'homme.

Parmi les raisons de tous ces retards, je dois à la vérité de dire qu'il y a eu, pour son malheur, une série d'événements dramatiques en Albanie, qui n'ont pas permis d'accélérer le mouvement. Mais est-ce une raison suffisante pour qu'aujourd'hui le Conseil administratif nous fasse une nouvelle proposition, annulant la décision du Conseil municipal?

J'aimerais rappeler la lettre g) figurant dans l'article 48 de la LAC concernant les compétences du Conseil administratif, qui dit: «Le Conseil administratif est chargé d'exécuter les délibérations du Conseil municipal.» Une fois de plus, il est piquant, triste et navrant de constater que l'exécutif qui, je le répète, se targue de défendre les droits de l'homme – j'en veux pour preuve le site Internet de M. Rossetti, faisant, entre autres, référence à l'engagement de Barcelone, ce même engagement de Barcelone sur lequel, tout à l'heure, nous serons appelés à nous prononcer concernant sa mise en application – et refuse d'aider un pays qui n'est peut-être pas suffisamment bon élève à son goût.

Dès lors, quelque chose m'échappe. Vous, les magistrats qui, officiellement, vous engagez pour la défense des droits de l'homme, vous refuseriez de venir en aide à un pays d'Europe qui, après quarante ans d'obscurantisme, s'est réveillé en pleine détresse, abandonné de tous, ayant bien de la peine à se relever – c'est vrai – le pays le plus pauvre d'entre les plus pauvres de cette Europe que vous appelez de vos vœux! Je n'ose croire que vous préférez garnir vos hochets de breloques supplémentaires en prétendant que, là où vous voudriez envoyer ces deux ambulances, elles ne risqueront pas d'être volées, détériorées, voire utilisées à mauvais escient.

Pour ma part, je considère que ces deux ambulances ont été données à l'Albanie par la volonté de ce Conseil municipal. Elles lui appartiennent virtuellement. Lorsque j'étais enfant – il y a longtemps – mes parents m'ont appris cet adage: «Donné, c'est donné; repris, c'est volé.» Nous devrions peut-être y penser.

Pour revenir à l'utilisation de ces ambulances, nous avons eu des contacts avec le ministre actuel de la santé, M. Soli, ainsi qu'avec Marie-Thérèse Engelberts qui, comme vous le savez, est engagée sur le plan sanitaire dans la formation des infirmières et des sages-femmes à Tirana. Elle y va régulièrement et suit ce qui s'y passe. Elle peut témoigner de l'urgence et de l'immensité des besoins de la population de ce pays, notamment en matière de matériel médical.

Permettez-moi également de vous rappeler le témoignage du professeur Jean-Philippe Assal, professeur à l'Hôpital cantonal de Genève, actuellement directeur d'un programme d'aide médicale pour l'Albanie financé par la Confédération. Il s'occupe plus particulièrement de certains aspects médicaux à la maternité de Tirana. Il témoignait, en 1994, que, pour assurer le transport des femmes enceintes ayant des problèmes médicaux aigus, cet hôpital ne possède que deux ambulances, qui sont plutôt comparables à des fourgons à bestiaux qu'à des véhicules affectés au transport d'êtres humains. Il ajoute que les femmes y sont couchées à même le sol, sur une sorte de matelas censé absorber les chocs de la route – et les routes ne sont pas des autoroutes comme ici, comme vous pouvez l'imaginer. Ces conditions sont naturellement aussi celles des autres malades nécessitant un transport sanitaire.

Aujourd'hui même, le professeur Assal, qui exerce toujours une activité dans ce même cadre, peut affirmer que le projet reste toujours d'actualité et les besoins avérés. Quant à la sécurité et aux risques exprimés par le Conseil administratif, il peut témoigner que la situation s'est considérablement stabilisée et que les risques de vol et de déprédation ont également fortement diminué, risques qui existent également, je le répète, dans d'autres pays, y compris dans ceux évoqués par les magistrats.

Marie-Thérèse Engelberts peut aussi témoigner des efforts qui sont faits par la population pour essayer de s'en sortir. Malgré cela, le pays est encore exsangue. Parce que ces gens sont trop pauvres et démunis, parce qu'ils se débattent dans des difficultés inimaginables pour nous, gens nantis qui ne le savons pas, il ne faudrait pas tenter de les aider? Mais dites-moi, Mesdames et Messieurs, au nom de quelle idéologie? Au nom des droits de l'homme à deux vitesses, des droits de l'homme à géométrie variable, selon que le vent souffle de l'est ou de l'ouest? Je ne conteste pas les besoins d'autres entités, d'autres pays, mais ceux dont il est question dans la proposition du Conseil administratif sont bien plus développés que l'Albanie, sont davantage aidés, également par vous-même – vous l'avez dit d'ailleurs Monsieur Hediger – et par M. Rossetti.

2014

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (soir)
Proposition: des ambulances pour l'Albanie

Non, nous ne pouvons accepter votre proposition. La motion N° 1169 a été votée, son invite acceptée à une très forte majorité avec une destination bien précise, et je regrette que le temps passé depuis l'adoption de cette motion démontre bien, une fois de plus – devrais-je le dire – la non-volonté de ce Conseil administratif de suivre les votes du Conseil municipal.

Pour les raisons ci-dessus, je vous engage, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, à refuser l'entrée en matière sur la proposition N° 414, afin que le Conseil administratif puisse, dans les plus brefs délais, mettre en œuvre l'invite de la motion N° 1169 qui, elle, n'est pas obsolète et, comme l'a dit notre collègue Losio, à faire comme on a dit! Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. J'ai été saisi par M^{me} Ecuillon et M. Coste d'un projet d'arrêté urgent qui est, au fond, un projet d'arrêté préjudiciel. Il vous a été, je crois, distribué. Je le lis:

PROJET D'ARRÊTÉ URGENT

Afin de pouvoir concrétiser les conclusions de la motion N° 1169, «Des ambulances pour l'Albanie», et de pouvoir acheminer ces deux véhicules dans les plus brefs délais vers le pays destinataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à couvrir les frais d'acheminement des deux ambulances jusqu'aux villes de Korçë et de Gramshi en Albanie (essence, taxes autoroutières, bateau, frais d'hébergement, retour en avion).

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord avoir une précision. Je ne sais pas si nous votons maintenant sur un projet d'arrêté préjudiciel au projet d'arrêté proposé par le Conseil administratif ou s'il est temps

de déposer une proposition d'amendement à la proposition du Conseil administratif. De quoi débattons-nous? De la proposition du Conseil administratif? Si tel est le cas, j'ai une proposition d'amendement.

Sur le fond, je suis d'accord avec tout ce que vient de dire M^{me} Ecuillon. L'argumentation – si on peut appeler cela une argumentation – développée par le Conseil administratif, pour ne pas acheminer ces deux ambulances vers l'Albanie ne tient pas debout. On nous dit qu'on a perdu contact avec l'Albanie. En effet, on a perdu contact avec l'Albanie pendant 48 heures, au printemps 1997. Et encore! Cette perte de contact ne concernait que les autorités locales albanaises. Le contact a toujours été maintenu avec les organisations non gouvernementales et les ambassades occidentales sur place, même avec un certain nombre d'autorités centrales. Cette perte de contact n'ayant duré que 48 heures, elle ne saurait justifier que l'on refuse de concrétiser la motion qui a été votée en 1994.

Je proposerais, à la place de refuser l'entrée en matière sur la proposition du Conseil administratif, l'amendement suivant:

Projet d'amendement

D'une part, supprimer les alinéas 3 et 4 des considérants et, d'autre part, remplacer le texte de l'article unique par: «Le Conseil municipal *demande au* Conseil administratif *d'acheminer vers l'Albanie* les deux ambulances du SIS *qui lui sont destinées.*»

Je vous suggère de ne pas préciser de lieux en Albanie et de laisser aux autorités albanaises le soin de déterminer vers quels hôpitaux et vers quelles régions ces deux ambulances devront être acheminées.

Mais – je le répète – il me paraît difficile d'accepter l'argumentation développée par le Conseil administratif pour refuser d'exécuter une motion votée en 1994.

Par contre, je me félicite du fait que la Ville de Genève forme les pompiers de Conakry, je me félicite du fait que la Ville de Genève entende répondre aux besoins sanitaires et sociaux des Palestiniens, mais je ne puis me féliciter, objectivement – pour utiliser un vocable qui évoque le stalinisme des années 1950 – que l'on joue les Guinéens contre les Albanais et les Albanais contre les Palestiniens. La motion votée en 1994 envoie explicitement ces ambulances vers l'Albanie. Il n'y a aucune raison de les détourner vers la Guinée ou vers la Palestine.

Je vous suggère donc de remplacer simplement par un amendement, dans la proposition du Conseil administratif, la destination guinéenne par une destination albanaise.

Le président. Il faudra aussi changer les considérants?

M. Pascal Holenweg. Oui, Monsieur le président. Je propose, en effet, la suppression des alinéas 3 et 4 du projet d'arrêté soumis par le Conseil administratif, c'est-à-dire «vu la perte de contact avec l'Albanie...», puisque celle-ci n'a duré que 48 heures et qu'elle date d'il y a une année et demie, et «vu les besoins avérés de la Guinée et de la Palestine...», parce qu'on n'en finirait pas d'énumérer les «besoins avérés» de toute une série de peuples, d'Etats, de collectivités locales et de sociétés du tiers monde vers lesquels nous aurions à expédier des ambulances.

M. Alain Marquet (Ve). L'intensité du réquisitoire de M^{me} Ecuillon me convient parfaitement. J'ajouterai que, faute d'avoir fait diligence, il semble que le Conseil administratif ait plutôt pris la diligence, mais pas forcément dans la bonne direction!

Je resterai en deçà de la réalité en disant que le groupe des Verts a été choqué par cette longue attente. En effet, on apprend que, depuis le deuxième semestre 1996, ces véhicules sont inutilisés. Ils ont pu être remis en état, mais ils ne peuvent, toutefois, que se dégrader par leur non-usage.

L'Albanie – c'est une évidence maintenant – est parfaitement accessible; l'argument tombe, dès lors. L'état des routes en Guinée, en revanche, pourrait poser problème. Nous aurions aussi aimé que, dans la proposition du Conseil administratif, soient développées un peu plus clairement les possibilités dont dispose le Conseil administratif pour vérifier la bonne utilisation des outils sur place. La Guinée est encore plus loin que la Palestine qui est, elle-même, encore plus loin que l'Albanie, et la demande concernait initialement l'Albanie.

Le coût du transfert a été évoqué. Ce coût pourrait être relativement bas, compte tenu de la possibilité de participation de la communauté albanaise à Genève, notamment via l'Université populaire albanaise (UPA). Cela serait fort peu coûteux. Par conséquent, cet argument tombe également.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que ces véhicules doivent partir et qu'ils doivent partir demain matin, tôt. Nous soutiendrons, dès lors, toute proposition dans ce sens.

Il nous apparaît, maintenant, sans vouloir clore le débat, qu'il faut tirer la leçon de cette mésaventure qui, pour nous, paraît peu de chose, mais qui est très grave, compte tenu des besoins sur place, pour que, la prochaine fois, quand l'humanitaire sera en cause, nous prenions garde à la nécessité d'agir vite, pas

forcément sous le coup de l'émotion ou de la raison, mais agir de façon utile. L'urgence parle; l'urgence parlait; elle a parlé longtemps. Écoutons-la, maintenant!

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai écouté attentivement les propos de M^{me} Ecuivillon et je lui dirai, très franchement, que j'ai été déçu du procès d'intention qu'elle a intenté au Conseil administratif.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler – si les gens l'ont oublié – que mon département a soutenu un certain nombre de projets en Albanie et, puisque vous parliez de M^{me} Engelberts, j'aimerais vous rappeler, Madame Ecuivillon, que j'ai soutenu un projet de l'Ecole du Bon Secours en Albanie – ceci pour vous prouver que le Conseil administratif a été attentif à ce qui se passe dans ce pays.

Ensuite, il n'y a pas eu de coup de force de notre part, puisque nous revenons devant le Conseil municipal avec une nouvelle proposition, étant donné que la situation nous a semblé avoir évolué. J'aimerais apporter une petite précision. En effet, il y a trois ans – sauf erreur – un conseiller municipal m'avait proposé de financer l'achat et le convoyage d'un bus VW en Albanie. Ce bus a été acheté et convoyé vers l'Albanie où il a, ensuite, été volé! L'institution qui aurait dû recevoir ce bus en a finalement reçu un autre en moins bon état. Un certain nombre de mois après, le fameux bus a été retrouvé, mais je ne sais pas dans quel état! Ce fait concret, Madame Ecuivillon, ajouté à divers renseignements qui me parvenaient d'Albanie, m'a conduit à penser que ces ambulances risquaient soit d'être utilisées à d'autres fins, soit d'être dévalorisées de leur matériel, ce qui m'a amené à en discuter avec M. Hediger, qui, à l'époque, soutenait un projet intéressant à Conakry. Il m'a ensuite adressé une demande et j'ai trouvé que son projet méritait d'être défendu. Cela démontre que la collaboration existe entre les départements et que l'aide de mon département peut très bien se diriger en direction de projets proposés par d'autres collègues. C'est la raison pour laquelle M. Hediger a proposé d'inclure une ambulance dans son projet de Conakry. J'étais, comme vous le savez, impliqué dans un projet en Palestine et, lorsqu'il m'a proposé de convoier la deuxième ambulance vers ce pays où les besoins sanitaires, aujourd'hui, sont particulièrement importants, j'ai trouvé l'idée intéressante. On a beaucoup promis aux Palestiniens, mais l'aide promise ne leur est jamais parvenue, et vous le savez aussi bien que moi, parce que vous lisez les journaux.

Alors, Mesdames et Messieurs, je regrette ce procès d'intention, car, ce que nous faisons, nous le faisons honnêtement. Nous n'essayons pas de dresser une communauté contre l'autre, parce que ce n'est pas une façon de procéder, vous le

pensez bien. Les derniers renseignements que nous avons reçus ne sont pas aussi fameux que vous le prétendez, Madame Ecuivillon. La situation en Albanie est extrêmement tendue; il y a de très nombreux vols de véhicules – nous en avons eu la démonstration, il n'y a pas si longtemps. Cette proposition a tout simplement été rédigée et déposée pour permettre au Conseil municipal de revenir sur une décision qu'il avait effectivement prise en 1994. Et c'est parce que nous sommes respectueux des décisions du Conseil municipal que nous vous avons saisis de cette proposition.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal décidera aujourd'hui, dans le sens qu'il voudra, mais, en tout cas, je réfute les propos qui m'ont été adressés. Il est désagréable de se voir tenter des procès d'intention dans ces conditions.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Cet objet a déjà été étudié, débattu, puisqu'une motion avait été acceptée en 1994 et renvoyée au Conseil administratif. Ce soir, on nous a donné certaines explications, mais il reste toutefois des points à éclaircir. Je souhaiterais donc interroger respectivement M^{me} Ecuivillon et M. Holenweg à propos de l'application des deux amendements.

Il est clair que, pour être constructifs, nous allons accepter ces amendements. Mais je voudrais faire une remarque. Cela fait des années que je suis membre de ce Conseil et, chaque fois que nous sommes divisés, des débats ont lieu et, enfin, pour essayer d'arranger les choses, on présente des amendements. En fin de compte, quelle est la vérité?

Comme je vous l'ai dit, nous acceptons tout à fait, sur le fond, les amendements. Mais, ce soir, Madame Ecuivillon et Monsieur Holenweg, pour avoir une position claire, ne pourrions-nous pas renvoyer cet objet en commission afin d'établir les points importants de divergence? D'un côté, on propose ces ambulances à l'Albanie et, ensuite, on ne les veut plus pour l'Albanie mais pour la Palestine! Je m'en étonne, bien que je sois également d'accord d'aider la Palestine qui a de réels besoins sanitaires. Il ne faut pas oublier que de nombreux Palestiniens ont vécu vingt-cinq ans de leur vie dans des camps de réfugiés!

M. Rossetti a apporté certaines réponses, mais personne n'a parlé de la véritable application et la situation reste floue. Aussi, je demande aux proposant de ces amendements ainsi qu'à cette assemblée s'il ne serait pas préférable de renvoyer ce projet d'arrêté en commission, afin de pouvoir prendre une décision claire, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Réfléchissez-y, car ce sera très important.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, deuxième vice-présidente.)

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, beaucoup de choses ont déjà été dites, alors je ne vais pas trop allonger. Je suis quand même surpris d'entendre le maire de la Ville de Genève nous dire qu'il a perdu contact avec l'Albanie, alors que de simples conseillers municipaux arrivent à en avoir, eux, avec le ministre de la santé de l'Albanie! Je m'inquiète alors de l'influence de notre Conseil administratif par rapport à celle de nos conseillers municipaux, qui, eux, sont vraiment écoutés à l'échelle internationale, et je m'en réjouis!

Je dirais simplement que, puisque nous avons pris une décision, nous devrions nous y tenir et prier le Conseil administratif de la respecter. C'est pour cette raison que le groupe radical n'entrera pas en matière sur la proposition du Conseil administratif, acceptera bien évidemment, s'il le faut, l'amendement de M. Holenweg, mais, par contre, refusera le projet d'arrêté de M^{me} Ecuivillon et de M. Coste demandant un crédit de 10 000 francs. Etant donné que nous n'avons pas besoin de 10 000 francs pour envoyer les ambulances en Guinée ou en Palestine, je ne vois pas pourquoi nous en aurions besoin pour les envoyer en Albanie. Il n'y a aucune raison de voter une somme supplémentaire. Je suppose que le Conseil administratif a de l'argent dans sa petite cassette personnelle!

Enfin, je dirais qu'il faut se dépêcher de mener à bien cette affaire, car, à cette allure-là, nous n'aurons bientôt plus besoin d'envoyer les deux ambulances en Albanie, mais nous pourrions en envoyer une au Musée Tua et l'autre au Musée international de l'automobile à Cointrin!

M. Guy Valance (AdG). Ce débat a quelque chose de surréaliste et il est impressionnant de voir que, quatre ans après, nous discutons toujours d'une décision prise démocratiquement par ce Conseil municipal en 1994! Quel est alors le problème?

Finalement, le problème est assez simple. Il s'agit de savoir si les ambulances qui vont être envoyées en Albanie vont arriver à destination. De mon point de vue – compte tenu de l'éclatement de l'Alliance de gauche, je m'exprime ce soir à titre personnel – M^{me} Ecuivillon nous a donné ce soir un certain nombre d'assurances et d'explications quant à la destination de ces deux ambulances. Ce problème me semble être réglé et va tout à fait dans le sens de la proposition de M^{me} Ecuivillon.

Il est vrai qu'il ne s'agit pas, comme il a été dit, de monter la Guinée contre l'Albanie et la Palestine. Les problèmes de la Guinée sont absolument énormes,

ceux de Palestine sont également énormes, les problèmes de dizaines, voire de centaines d'autres pays sur cette planète sont absolument considérables, mais il se trouve que, en Albanie, nous avons un certain nombre de contacts, comme nous en avons également en Guinée, et c'est tant mieux.

Personnellement, j'ai pu constater en Albanie le travail remarquable effectué par M^{me} Engelberts et son équipe. Il s'agit aussi, quelque part, de compléter cette action fort cohérente en termes de formation, en termes de collaboration, et je pense qu'il est nécessaire, ce soir, que nous puissions donner un signe concret, tangible à cet effort qui est mené.

C'est pourquoi, à titre personnel – je le répète – je soutiens la proposition qui a été défendue par M^{me} Ecuillon et qui me semble tout à fait légitime et cohérente. Je soutiens bien entendu et je félicite le Conseil administratif pour l'immense travail qui est entrepris dans le domaine de la petite enfance et de la sécurité en Guinée, en Palestine, et j'espère que ce travail va porter le plus possible ses fruits à l'avenir.

M. Olivier Coste (S). Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs et municipaux, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement à l'égard de cette proposition du Conseil administratif. En tant que président d'une association d'aide qui fournit du matériel à une quinzaine de pays, je sais que chacun de leurs représentants décrit la situation des pays dans lesquels ils agissent comme la plus grande misère du monde, et je veux bien les croire.

Je suis admiratif devant ce que vous pouvez faire, Monsieur Hediger ou Monsieur Rossetti, que ce soit en Palestine ou en Guinée, et je pense qu'il faudra faire une demande d'aide précise pour ces deux pays, lorsque le moment viendra.

Lorsque vous dites, Monsieur Hediger, qu'il n'y a jamais eu de contacts officiels entre le Conseil administratif et les motionnaires, je m'inscris en faux. Il n'y en a pas eu non plus avec les autorités albanaises, alors que vous étiez chargé de le faire.

En 1995, un minibus, qui avait servi à livrer du matériel pour plus de 20 000 francs à des orphelinats et des lycées, a malheureusement disparu, mais je vous rappelle, Monsieur Rossetti, que, à Genève, un nombre important de véhicules disparaissent chaque jour et que l'on continue d'y rouler! Bien que cet épilogue soit malheureux, ce n'est pas une raison pour refuser de poursuivre une action en Albanie.

Les discussions que j'avais eues en 1995 avec le ministre de la santé albanais se basaient sur les recommandations du major Légeret pour l'attribution de ces deux véhicules, disant que, dans la mesure où ils étaient obsolètes et que la four-

niture de pièces détachées pouvait être problématique, il était fortement recommandé d'attribuer ces deux ambulances à une même région administrative, de telle manière que, en termes de maintenance et de logistique, on puisse en prolonger la longévité. Il est évident que si une boîte à vitesse «claque» à Jérusalem, on n'ira pas chercher les pièces détachées qui sont en Guinée!

Par ailleurs, il a fallu attendre le nouveau modèle Mercedes pour remplacer les véhicules du SIS suivant les arguments tout à fait cohérents de M. Hediger. Lorsque ces deux véhicules ont été disponibles en 1997, des événements politiques ont malheureusement bouleversé l'Albanie. Actuellement, les besoins se sont même accrus de par l'afflux d'Albanais du Kosovo.

Sans vouloir tergiverser et refaire le débat de février 1994 – il se trouve dans le *Mémorial* – au cours duquel il a même été proposé d'envoyer une ambulance à Los Angeles – c'était plus loin que Conakry – je vous invite à refuser la proposition du Conseil administratif, à rétablir la destination d'origine et à voter le projet d'arrêté qui permettra enfin de concrétiser l'acheminement de ces deux véhicules, dans les meilleurs délais, étant bien entendu que, si les frais sont inférieurs aux 10 000 francs débloqués par l'arrêté, seuls les frais effectifs seront comptabilisés.

Les contacts établis avec l'ancien ministre de la santé albanais, en avril 1995, sur des promesses de véhicules, avaient vu leur attribution à des villes situées en face de Corfou, proches de Vlorë. Celles-ci, depuis, ont été équipées. C'est pour cela que, lors de nos derniers contacts, le Ministère de la santé, toujours intéressé, a déclaré vouloir les attribuer à des villes montagneuses de Korçë et de Gramshi, selon un fax reçu la semaine dernière.

Alors que nous avons jonglé toute la soirée avec des millions que nous n'avons pas, je vous propose d'accepter le projet d'arrêté permettant de concrétiser la volonté initiale de ce Conseil. Je vous signale aussi que, depuis la privatisation des services publics telle la Poste, qui, auparavant, fournissait soit des véhicules, soit du matériel à l'aide au développement, les œuvres d'entraide ont de plus en plus de peine à faire entendre leurs demandes. Vous n'avez qu'à faire un tour du côté des démolitions de Peney et vous verrez comment finissent les bus de la Poste: soit en pièces détachées, soit en mobile-home pour les Genevois.

Pourquoi ne pas faire un geste concret pour ce pays qui, comme l'a dit M^{me} Ecuillon, est le plus pauvre parmi les plus pauvres – un médecin gagne 67 dollars par mois et ce que chacun d'entre nous a dépensé, tout à l'heure, au restaurant, représente son salaire de quinze jours – et où des hommes se battent pour l'accès à la démocratie? L'acceptation par le peuple albanais de sa Constitution, il y a quinze jours, en est la preuve, alors faisons ce geste de solidarité, sans hésitation.

Les contacts pris avec le ministre de la santé, M. Léonard Soli, son acceptation et son assurance d'escorter les véhicules jusqu'à leur destination nous permettent de prendre cette décision. Je vous en remercie.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je serai bref, car, en fait, le sujet n'est pas très compliqué. Nous avons déjà débattu longuement de la motion N^o 1169 en 1994. Nous avons vu, à l'époque, MM. Valance et Launay suspecter violemment M^{me} Ecuivillon d'anticommunisme primaire... (*Protestations.*) Nous les avons vus être aussi brillants que tout à l'heure pour nous dire qu'il n'y avait pas de réels besoins en Albanie et qu'il fallait plutôt envoyer ces ambulances à San Francisco, comme M. Coste vient de nous le rappeler. Monsieur Valance, en effet, vous n'étiez pas là, alors, excusez-moi, mais j'avais souvenir que ces propos venaient de l'Alliance de gauche, et c'est pour cela que je les mettais dans votre bouche. (*Brouhaha.*)

Cela dit, le débat a été long et c'est effectivement de manière éclairée que le Conseil municipal a choisi d'envoyer ces ambulances en Albanie. Ce qui est promis est dû – M^{me} Ecuivillon disait tout à l'heure: «Ne pas exécuter, c'est voler» – et, par la force des choses, ces ambulances, nous les devons à l'Albanie.

Le groupe libéral, quant à lui, était évidemment acquis à l'idée que ces ambulances ne pouvaient aller nulle part ailleurs qu'en Albanie, mais, par contre, il n'est pas opposé à renvoyer la proposition en commission pour s'assurer du bon fonctionnement de ces véhicules, parce que, depuis 1994, on peut penser qu'ils ne fonctionnent plus ou qu'il n'existe plus de pièces détachées – on peut même penser qu'il n'existe plus de pièces détachées du système sanitaire desdites ambulances. Il faudrait quand même vérifier que les carences ou le déni du Conseil administratif n'entraînent pas des conséquences particulières, et il est parfaitement normal que notre Conseil, avant d'exécuter une promesse, s'assure que le cadeau n'est pas empoisonné. C'est la raison pour laquelle, initialement, les libéraux suggéraient le renvoi à la commission sociale, mais, comme il n'y aura pas de majorité pour ce faire, nous n'insisterons donc pas.

L'amendement de M. Holenweg a le mérite de la rapidité et de la clarté. Le débat est clos. Il s'agit d'envoyer ces ambulances où nous l'avons décidé et non pas où, apparemment, le Conseil administratif a ses nouveaux amis. Nous le félicitons bien entendu d'avoir de nouveaux amis à Conakry, à Gaza ou à Naplouse et nous en sommes très heureux pour lui. Cela dit, nous avons fait nos choix, nous nous y tenons et il n'y a aucune raison d'en changer, sauf si l'envoi en Albanie était objectivement impossible, ce qui, apparemment, n'est pas le cas.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). J'aimerais dire à M. Rossetti que mon intention n'était pas de le blesser, même si mes propos ont été un peu vifs. Toutefois, je suis obligée et nous sommes obligés de constater que le Conseil administratif n'a pas exécuté la décision du Conseil municipal. Pour quelles raisons? Je ne ferai plus de supputations et laisserai chacun, ici, deviner et en penser ce qu'il veut.

Monsieur Rossetti, il m'a été rapporté que, juste avant l'ouverture de ce débat, vous avez dit qu'il était hors de question que cette ambulance aille en Albanie et qu'elle irait en Palestine. Bon. Peut-être que la personne qui m'a rapporté cela a mal entendu. Permettez-nous tout de même d'avoir quelques raisons de nous méfier, de nous demander ce qui va se passer, puisque vous n'exécutez pas les décisions de ce Conseil municipal.

Quant à la proposition de M. Froidevaux de renvoyer en commission pour voir s'il ne manque pas une pièce détachée, je ne pense pas que la commission sociale puisse faire cela. Par conséquent, je maintiens notre proposition, à savoir que nous devons prendre, ce soir, la décision de respecter l'invite de la motion N° 1169.

(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly, président.)

M. Pascal Holenweg (S). Ainsi que l'a dit M^{me} Ecuillon, nous ne voulions pas faire un procès d'intention au Conseil administratif ni un procès de quoi que ce soit, d'ailleurs, mais il était simplement dans notre intention de récuser l'argumentation développée par le Conseil administratif pour justifier le changement de destination des deux ambulances.

Si, effectivement, des bus sont volés en Albanie, il peut arriver que des ambulances soient volées en Albanie, ou que des véhicules de fonction de la Ville de Genève soient volés à Milan – c'est déjà arrivé – mais ce n'est pas pour autant qu'on va refuser de convoier quoi que ce soit à Milan. Une décision a été prise en 1994: elle consiste à envoyer deux ambulances en Albanie et pas ailleurs! Il importe donc, ce soir, de concrétiser cette décision. Pour la concrétiser, il nous faut un arrêté. Le Conseil administratif nous propose un arrêté qui détourne, géographiquement, la décision et l'objet de la décision.

Aussi, je propose un amendement au projet d'arrêté du Conseil administratif afin de rétablir la destination initiale de ces ambulances, c'est-à-dire l'Albanie, sans définir des lieux géographiques précis. Il faut laisser aux autorités albanaises le soin de les définir, étant donné que, suite aux élections, il existe un gouverne-

ment qui est en fonction. Je maintiens donc mon amendement. Cela suppose que l'on entre en matière sur le projet d'arrêté du Conseil administratif, mais que l'on rétablisse, dans ce projet, la destination initiale.

Je tiens à répéter que l'on peut remercier le Conseil administratif de développer des politiques de soutien et de solidarité de la Ville de Genève avec des collectivités locales, qu'elles soient albanaises, guinéennes ou palestiniennes. Cependant, dans l'immédiat, les besoins de l'Albanie ne sont pas inférieurs aux besoins guinéens ou aux besoins palestiniens. Après tout, l'Albanie sort de la même nuit que la Guinée. Si elle n'a pas connu Sékou Touré, elle a connu Enver Hoxha. Les résultats sont les mêmes. Les contacts sont loin d'être rompus, puisque, tous les jours, des gens d'Albanie arrivent à Genève. Des ambulances genevoises peuvent donc arriver en Albanie!

M. Pierre-Charles George (R). Monsieur le président, j'ai honte de la discussion actuelle de ce Conseil municipal. Je trouve que l'on devrait faire un peu plus confiance à nos autorités exécutives, qui ont le droit de choisir l'endroit où elles veulent envoyer ces ambulances. Nous avons décidé de donner ces ambulances à des gens malheureux et cela pourrait tout aussi bien être au Kosovo ou en d'autres endroits, peu importe.

Mesdames et Messieurs, arrêtons cette discussion qui dure depuis une heure, qui nous salit et qui nous ennuie! Faites donc confiance au Conseil administratif, une fois dans votre vie!

M. Olivier Coste (S). Je voudrais simplement signaler aux conseillers administratifs que notre ancien collègue du Conseil municipal Ueli Leuenberger est en contact presque quotidien avec les autorités albanaises, que les adresses de personnes responsables sont connues et que si, vraiment, ils veulent en avoir connaissance, ils peuvent les demander. Nous attendons qu'ils le fassent.

Le président. Nous pouvons passer au vote. Je relis la proposition d'amendement de MM. Coste et Holenweg. Ce projet d'amendement modifie le projet d'arrêté comme suit: dans les considérants, suppression des alinéas 3 et 4, depuis «vu la perte de contact avec l'Albanie...» jusqu'à «d'en vérifier l'utilisation adéquate».

L'article unique de l'arrêté devient: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'acheminer vers l'Albanie les deux ambulances du SIS qui lui sont destinées.»

Par ailleurs, il y avait un projet d'arrêté urgent de M^{me} Ecuillon et de M. Coste, mais je pense qu'ils peuvent se rallier à la proposition d'amendement faite par MM. Coste et Holenweg. D'ailleurs, le même auteur cosigne les deux. (*Rires.*) Monsieur Coste?

M. Olivier Coste (S). Le Conseil administratif a dit, à plusieurs reprises, qu'il ne pouvait pas concrétiser une motion, parce qu'il n'en avait pas les moyens. C'était la raison de notre projet d'arrêté urgent, qui votait une somme. Comme l'a dit un préopinant, soit le Conseil administratif dispose de cette somme dans sa caisse et il se donne les moyens d'exécuter la décision, soit nous pouvons voter un amendement supplémentaire qui serait l'ajout, dans l'arrêté, d'un article ouvrant un crédit de 10 000 francs pour couvrir les frais d'acheminement.

Le président. Je pense que, pour une somme pareille, le Conseil administratif peut engager cette dépense. Monsieur Reichenbach.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, chers collègues, j'ajouterais à l'amendement de M. Holenweg la notion de délai, parce que, si on attend encore quatre ans, ces ambulances pourront aller au Musée des transports à Lucerne, comme l'a si bien dit mon ami Persoz! Je propose donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«... d'acheminer, *dans les plus brefs délais...*»

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les lignes budgétaires attribuées à mon département sont épuisées ou promises et, par conséquent, je suis obligé d'attendre le vote du prochain budget pour réaliser... (*Rires et étonnements.*) Mais bien entendu! J'ai dit à mon collègue que l'appui du département des affaires sociales ne pourrait se concrétiser qu'au mois de janvier. Par conséquent, ce n'est qu'à ce moment-là que ces ambulances pourront être acheminées en Albanie.

Le président. Je vous présente alors la proposition suivante. Nous gardons l'amendement de MM. Holenweg et Coste en article premier et nous ajoutons un

article 2 disant: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à couvrir les frais d'acheminement des deux ambulances jusqu'en Albanie», et un article 3 stipulant que cette somme devra être justifiée aux comptes rendus. On ajoute également la proposition de M. Reichenbach: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'acheminer, dans les plus brefs délais, vers l'Albanie, les deux ambulances du SIS qui lui sont destinées.»

Je fais d'abord voter les amendements qui remplacent le projet d'arrêté du Conseil administratif.

Premièrement, le projet d'amendement de MM. Holenweg et Coste, qui supprime les alinéas 3 et 4 des considérants et qui remplace l'article premier par: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'acheminer, dans les plus brefs délais, vers l'Albanie les deux ambulances du SIS qui lui sont destinées.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (1 abstention).

Je fais voter maintenant le deuxième amendement qui ajoute un article 2: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à couvrir les frais d'acheminement des deux ambulances jusqu'en Albanie» et un article 3 qui dit: «Cette dépense sera justifiée aux comptes rendus.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition du groupe radical et de quelques libéraux et quelques abstentions).

Je fais maintenant voter l'arrêté amendé, dans son ensemble, et qui contient donc les trois articles tels que je viens de les lire.

Mis aux voix dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision prise le 16 janvier 1994 d'acheminer, dès leur remplacement, deux ambulances du SIS devenues obsolètes, vers un pays où leur besoin est démontré;

vu la disponibilité de ces véhicules depuis 1997;
sur proposition de deux de ses membres,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’acheminer, dans les plus brefs délais, vers l’Albanie les deux ambulances du SIS qui lui sont destinées.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à couvrir les frais d’acheminement des deux ambulances jusqu’en Albanie.

Art. 3. – La dépense sera justifiée aux comptes rendus.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

orales:

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG). Je voudrais savoir s’il ne serait pas possible de chauffer un peu mieux les locaux de vote, parce qu’il y faisait au maximum 15 degrés. Merci.

Le président. Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Guy Valance (AdG). Ma question s'adresse à M. Vaissade et a trait au Centre genevois de gravure contemporaine.

Monsieur le magistrat, vous avez déjà été alerté par l'Association pour la protection du patrimoine industriel, sauf erreur, au sujet d'une presse achetée, semble-t-il, par la Ville de Genève avec les deniers publics et mise à la disposition du Centre de gravure contemporaine pour les usagers. Ce centre aurait, maintenant, l'intention de la revendre. Je crois d'ailleurs que le projet est assez avancé, puisque la vente se ferait à un musée lyonnais.

Nous nous inquiétons donc un peu du devenir de ce patrimoine qui semble être tout à fait exceptionnel. Quelle est la situation de ce magnifique objet? Merci.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'ai été effectivement informé, par mes services, de l'existence de divers courriers de l'Association pour le patrimoine industriel, faisant part de leur souci de pouvoir conserver ce patrimoine à Genève. J'ai donc demandé à mes services de vérifier avec quel argent ces presses ont été achetées.

Même si cette association est subventionnée par la Ville et s'il n'y a pas de clause particulière dans ses statuts, ce patrimoine appartient à l'association, c'est-à-dire, en fin de compte, à des tiers qui sont privés. Il en est de même pour toute association ou fondation subventionnée par la Ville, sauf si les statuts mentionnent le contraire, à savoir: «Si l'association est dissoute, le patrimoine accumulé par cette association revient à la Ville.»

Nous savions déjà depuis quelque temps – ce n'est pas nouveau – que le Centre genevois de la gravure contemporaine souhaitait donner une nouvelle orientation à ses activités, qui ne nécessitait pas l'utilisation de cette presse. Mon département est en train de voir quels sont nos moyens juridiques pour conserver ce matériel, mais, pour l'instant, je ne peux pas vous répondre, puisque le dossier est à l'étude.

Cette situation est certes scandaleuse. Pour éviter qu'elle ne se reproduise, il faudrait revoir toutes les attributions de subventions pour qu'elles prévoient une clause stipulant que tout matériel acheté par la Ville de Genève doit rester à la Ville, ce qui, je vous le signale, n'est pas le cas à présent.

M. Georges Queloz (L). Je ne sais pas si ma question s'adresse à M^{me} Burmand ou à M. Hediger. J'ai pu constater que des travaux avaient été entrepris sur la plaine de Plainpalais pour recevoir les forains, d'une manière, je dirais, convenable.

Aussi, je voudrais savoir où en est le projet d'aménagement de la plaine et, surtout, savoir avec quel crédit on a pu effectuer ces travaux, puisqu'on a enlevé environ 20 cm de terre, qu'on a mis un isolant et rechargé ensuite avec une sorte de béton.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Nous avons été confrontés à un bournier, à des traces de pneus enfoncées très profondément dans la terre et il a fallu que le SEVE remette la plaine de Plainpalais en état. Comme nous n'en avons pas les moyens financiers, je vais justement, demain, présenter au Conseil administratif une proposition de prise en charge de cette dépense nécessaire.

A propos du crédit, Monsieur Queloz, nous irons en dépassement, car de deux choses l'une: soit on ne permettait pas au cirque et aux forains de s'installer, soit on le permettait! Et comme il s'agit d'une tradition et que je vois mal les fêtes de fin d'année se dérouler sans une plaine de Plainpalais apte à recevoir des activités destinées, en particulier, à la jeunesse, il fallait se décider, ce que nous avons fait.

Une voix. De combien?

M. Georges Queloz (L). Je vous remercie, Monsieur Rossetti, de votre réponse, mais elle n'est que partielle. Ma question était surtout de savoir quand viendra enfin un projet définitif d'aménagement de la plaine, étant donné que vous en avez aménagé une partie pour faire une nouvelle expérience. Puisqu'il y a un problème de drainage, il faudra, alors, casser au marteau piqueur tout le travail effectué pour recevoir les forains.

Par ailleurs, je complète ma question. Ceux qui ont dégradé cette plaine sont ceux qu'on a vus tout l'été, sous un chapiteau, dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération. Je voudrais donc savoir si on leur envoie une facture.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Le problème relève de la compétence des services de mon collègue M. le maire André Hediger. Je ne connais

pas les termes du contrat qui a été signé avec l'entreprise à laquelle vous faites allusion. Le montant des frais est de 12 000 francs et, quant à l'aménagement définitif de la plaine de Plainpalais, il appartiendra au département de l'aménagement, dépendant de ma collègue, de faire une proposition au Conseil administratif, qui sera ensuite soumise au Conseil municipal.

Des essais ont été faits sur la partie nord-ouest de la plaine, avec ce terrain de pétanque inutilisé, que vous connaissez bien, la partie en grès du nord, qui a permis de tester le matériau rouge, qui a déjà, par ailleurs, suscité un certain nombre de réactions au sein du Conseil municipal. Mais je pense que, dans le courant de l'année prochaine, mon estimée collègue Jacqueline Burnand nous transmettra une proposition.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Ma question s'adresse à M. Hediger. J'aurais voulu savoir qui a pris la décision de tripler, ou presque, les taxes perçues pour tenir un stand au marché couvert de Saint-Jean.

Actuellement, les taxes pour les marchands sont de 7 francs le numéro. Pour un stand normal, cela revient à 28 francs pour 4 numéros. Là, on passerait à 20 francs le numéro, soit 80 francs par matinée. Je trouve que c'est prohibitif pour des marchands de légumes, de fromages ou de fleurs: ils n'arriveront jamais à tourner, d'autant plus qu'ils n'ont jamais demandé à être déplacés sur le marché couvert.

Le président. Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. David Brolliet (L). Ma première question s'adresse à M. Vaissade. Elle concerne également le Centre genevois de la gravure.

J'ai entendu parler d'un éventuel déménagement. Qu'en est-il réellement? Nous aimerions être rassurés avant le vote du budget, le 19 décembre, car, si ce n'est pas le cas, nous prendrons des dispositions.

Ma deuxième question concerne la verrée offerte par la Ville de Genève en l'honneur de M. Spielmann, président du Grand Conseil. Ce genre de manifestation est-il une «première» dans les annales de la Ville de Genève pour un élu de la ville qui devient le premier citoyen du canton ou y en a-t-il eu d'autres précédemment? Pourquoi cela ne se fait-il pas au Palais Eynard plutôt que dans la salle des pas perdus?

Ma troisième question concerne la venue à Genève de M^{me} Ruth Dreifuss, notre nouvelle présidente au Conseil fédéral. Quand allons-nous recevoir des informations sur le protocole et sur ce qui va se passer lors de sa venue? A ce jour, nous n'avons que des bruits de couloirs, alors que cela se passera, semble-t-il, dans dix jours!

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Pour le Centre genevois de la gravure, il n'y a, actuellement, pas de déménagement possible. La seule possibilité tient dans la réalisation du projet appelé BAC + 3, qui regrouperait toutes les activités concernant l'image contemporaine dans le bâtiment de la SIP, soit le bâtiment appelé BAC. Ce déménagement n'aura donc pas lieu tant que le Musée de l'automobile n'aura pas trouvé un autre toit pour ses collections.

Pour ce qui est de l'invitation de M. Spielmann, président du Grand Conseil, je donne la parole à M. le vice-président qui va vous répondre à ce sujet.

Le président. Monsieur Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. M. Brolliet pourrait-il reposer sa question, parce que je n'étais pas attentif?

Le président. M. Brolliet demandait, d'une part, si c'était la coutume d'organiser une réception en l'honneur du premier citoyen du canton, lorsqu'il appartenait à la ville de Genève et, d'autre part, pourquoi elle avait lieu ici plutôt qu'au Palais Eynard.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il est parfaitement normal – et c'est la coutume dans toutes les communes – que, lorsqu'un citoyen de la commune est élu à la présidence du Grand Conseil, la commune en question organise une petite réception pour le président du Grand Conseil. M. Spielmann habite la ville de Genève – non loin d'ici, d'ailleurs – et c'est tout à fait normal que la Ville offre une réception à M. Spielmann, président du Grand Conseil pour l'année à venir.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, Monsieur le conseiller municipal, étant donné que nous siégeons ici demain, nous avons

estimé qu'il y avait suffisamment de travail à faire, que de déplacer l'ensemble du Conseil municipal au Palais Eynard, pour une réception, perturberait la marche du Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'offrir cette verrée à la salle des pas perdus et d'interrompre votre séance du Conseil municipal une demi-heure plus tôt pour fêter dignement M. le président du Grand Conseil.

Le président. En tant que président, j'ajouterais que j'ai été consulté. J'ai trouvé que c'était une excellente idée de nous associer à cette opération.

Pour répondre à la troisième question de M. Brolliet, concernant M^{me} Dreifuss, je signale que j'ai eu un entretien téléphonique avec le Protocole de l'Etat de Genève. Il y aura vraisemblablement un cortège aux environs de 15 heures, depuis la gare Cornavin jusqu'au Bâtiment des Forces Motrices où aura lieu une cérémonie, un spectacle, un discours, etc., auxquels l'ensemble du Conseil municipal sera convié. Vous allez recevoir une invitation. J'ai insisté, dans ce sens, auprès du chef du Protocole et lui ai rappelé que M^{me} Dreifuss était ressortissante de la commune de Genève, ce qu'il avait l'air d'ignorer.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une vraisemblance. C'est, en effet, ce qui va se passer. Un cortège aura lieu de la gare Cornavin au BFM. Si vous êtes intervenu auprès du chef du Protocole – à très juste titre, je dois le dire – le Conseil administratif, il y a environ deux mois de cela, était également intervenu, par lettre, auprès du Conseil d'Etat pour exprimer son désarroi face à la première mouture de cette manifestation que le Conseil d'Etat, respectivement le Protocole, la Chancellerie, avait établie. Nous estimions, comme vous, Monsieur le président, qu'il était absolument normal que la Ville de Genève, le Conseil administratif, le Conseil municipal soient associés à cet événement. Comme vous l'avez dit, M^{me} Ruth Dreifuss habite aux Pâquis, donc en ville de Genève et, qui plus est, c'est la première fois – c'est à noter dans les annales – qu'une femme est élue à la présidence de la Confédération helvétique.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Rossetti. J'aimerais savoir ce qu'il va advenir de la fameuse horloge qui se trouve aux Pâquis et qui a été inaugurée en grande pompe, il y a environ une année.

Cela fait plusieurs mois qu'elle est entourée de barrières et qu'il est impossible pour qui que ce soit de s'en approcher, sauf, bien sûr, si l'on saute par-dessus

ces barrières. Au début, j'ai pensé que c'était une protection pour que la végétation puisse repousser, mais, comme cela dure depuis des mois, y compris tout cet été, saison touristique, je m'inquiète de savoir si cela va durer encore des années.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. L'horloge fonctionne bien, mais, malheureusement, dès les premiers mois, on a pu constater que les touristes et les passants l'ont littéralement piétinée. Cette installation a été posée afin de permettre au gazon et aux plantes de prendre suffisamment racines.

Aussi, dès l'année prochaine, vous aurez une horloge fleurie sur la rive droite, dégagée des barrières qui vous chagrinent aujourd'hui.

Le président. M^{me} Burnand a une réponse à une question.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, j'ai une réponse à la question orale de M. Savary qui s'interrogeait sur le danger que pouvait représenter le mur de l'esplanade Saint-Antoine, celui qui surplombe la rue Théodore-De-Bèze.

Nous avons étudié sa proposition qui consistait à placer une petite balustrade en ferronnerie à cet endroit, mais il s'avère que le Service pour la conservation du patrimoine y est opposé, parce qu'un contraste évident se manifeste avec la pose d'une toute petite barrière en ferronnerie sur un mur d'une très grande importance et que cela nuirait alors, sur le plan esthétique, à ce bastion.

Il faut dire aussi que, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu d'accident à déplorer. Il est vrai que, si l'on considérait un risque de ce type, on devrait le considérer, par exemple, sur le pourtour des quais ou, chaque fois que se présente une situation analogue. Les parents doivent être à proximité pour surveiller les enfants.

Le président. Il est 22 h 45. Nous levons la séance et nous nous retrouvons demain.

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1990
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1990
3. Proposition du Conseil administratif en vue de lui octroyer l'autorisation d'utiliser la subvention de 3 000 000 de francs destinée à la construction du nouveau stade de football (Stade de Genève) (N° 413). Suite de la préconsultation.....	1991
4. Election de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (art. 131, RCM).....	2005
5. Proposition du Conseil administratif en vue de la modification des conclusions de la motion N° 1169 de M ^{me} Alice Ecuillon et M. Olivier Coste, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 1994, intitulée: «Des ambulances pour l'Albanie» (N° 414).....	2009
6. Propositions des conseillers municipaux	2027
7. Interpellations	2027
8. Questions	2027

La mémorialiste:
Marguerite Conus